

DECLARATION CGT A LA REUNION DU CE DU 3 NOVEMBRE 2009

Lors du Comité Central d'Entreprise qui s'est tenu le 27 octobre 2009, avec à l'ordre du jour avis et consultation sur le projet de restructuration de l'unité économique et sociale de la Manufacture Michelin, l'ensemble des élus, à l'exception des élus CFDT ont voté une résolution contestant la réalité économique des licenciements (ci après)

Résolution du CCE 27 octobre 2009

Un accord de méthode a été signé avec des organisations syndicales, il prévoit formellement la remise de l'avis sur le Livre 2 lors de la réunion de ce jour.

Les élus du Comité Central d'Entreprise de la MFPM constatent :

I. Que l'information initiale remise au titre de l'article L2323-6 du Code du Travail était manifestement incomplète et insuffisante,

II. Que le projet de licenciement n'est pas justifié par une anticipation de difficultés économiques tant dans les divisions Tourisme, Poids Lourd et Mélange, que dans le Groupe Michelin qui sont largement profitables,

III. Que la réorganisation de la production de pneumatique Tourisme Poids Lourd et Mélange en Europe au sein du groupe Michelin n'entre pas dans le cadre d'une mutation technologique,

IV. Que la réorganisation projetée n'est pas indispensable à la sauvegarde de la compétitivité économique de l'entreprise et du Groupe.

V. Que les licenciements pour motif économique qui seront prononcés, ne le seront que dans le seul souci d'augmenter les profits du Groupe et de ce fait ne sont pas légalement justifiés en l'absence de cause économique réelle et sérieuse.

VI. Que les différentes suppressions d'emploi entraîneront des aggravations importantes des risques psychosociaux en sein de l'UES

Dans ces conditions, le Comité Central d'Entreprise de la MFPM ne peut que donner un avis négatif sur le projet de réorganisation en l'absence de cause économique réelle et sérieuse et conteste ainsi les motifs économiques des futurs licenciements inhérents à cette procédure.

Pour les élus CGT nous faisons la déclaration suivante :

En début d'année Mr Rollier gérant du groupe Michelin déclarait à grand renfort de médias qu'il n'y avait pas de plan social prévu, puis s'engageait sur zéro licenciement à l'annonce des restructurations en juin.

Au regard du plan social qui nous est présenté, nous voyons une nouvelle fois que les engagements ne seront pas tenus et que ces déclarations ont été démenties par les faits.

Au-delà du fait qu'il n'y a pas de justification économique, plusieurs points de procédure sont illégaux, notamment, l'application des critères d'ordre qui est limité aux seuls établissements de Tours et Montceau et non à l'ensemble de l'entreprise comme le prévoit la jurisprudence actuelle.

MICHELIN n'est pas entré dans de véritables négociations sur les PSE et a cherché à opposer les mesures en faveur des anciens (PVF) aux mesures permettant d'accompagner les plus jeunes.

La CGT insiste à, nouveau sur les conséquences du PSE et tout particulièrement sur l'aggravation des risques psychosociaux sur l'ensemble des sites.

La déstructuration des emplois dans la manufacture débutée dans les années 80, se poursuit inexorablement par des fermetures d'usines, d'ateliers, de services, et plans de licenciements de plus en plus important qui fragilisent non seulement la pérennité de l'ensemble des sites, mais également l'ensemble du tissu social dans les régions.

Nous faisons remarquer que depuis l'accord régressif sur les retraites signé par la CFDT en 2003, aucune avancée n'a eu lieu quant à la possibilité de départs anticipés par la reconnaissance des travaux pénibles, pourtant prévu dans cet accord.

Pourtant il existait là une véritable occasion de permettre à celles et ceux qui ont souffert de conditions de travail dégradées tant du fait des horaires, que du travail lui-même, de prétendre dès 55 ans à une retraite anticipée amplement méritée.

Michelin n'a pas pris en compte cette demande des salariés, préférant attendre une réorganisation programmée de longue date et des mesures à minima, qui ne s'impose que dans un but purement spéculatif en direction des principaux actionnaires.

Il est totalement scandaleux qu'une minorité amasse grâce au travail du plus grand nombre des fortunes colossales, poussant même cette boulimie du profit jusqu'à fermer des usines, des ateliers, sans aucune considération pour les travailleurs et leurs familles.

On est bien loin de toutes les bonnes intentions contenues dans les chartes en vigueur placardées dans l'entreprise qui font état en outre du respect envers les salariés.

Aucune étude n'a encore été menée pour mesurer l'impact réel dans les usines, dans les services, qu'auront ces suppressions d'emplois sur les conditions de travail et de vie.

Par conséquent les élus CGT émettent un avis négatif.